

et par la suite qu'on adopte, qu'on présente un bill dans ce sens.

● (1720)

[Traduction]

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député de Bellechasse (M. Lambert) a déjà présenté cette motion au moins deux fois que je sache à la Chambre et dans les deux cas j'étais présent. Il est si éloquent qu'il m'a presque convaincu d'appuyer sa motion. Quand il se lance avec ferveur dans un discours il y a peu de gens dans cette enceinte qui puissent égaler le beau timbre de sa voix et ses talents oratoires.

Le député a déclaré que nous devrions faire ainsi preuve de notre reconnaissance aux femmes pour le rôle qu'elles ont joué dans la construction et le développement de notre pays. Je le félicite d'avoir soulevé cette question. Il est convaincu que nous ne témoignons pas suffisamment aux mères de famille canadiennes la reconnaissance que nous leur devons pour le travail qu'elles ont accompli. Il est tellement pénétré de la nécessité de cette mesure et il tient tellement à ce qu'elle soit présentée à la Chambre qu'il nous représente sa motion chaque fois qu'il le peut. Les députés doivent lui rendre hommage pour les nobles sentiments qui le poussent à souhaiter l'adoption de telles mesures législatives. A maintes reprises il m'est arrivé de m'intéresser passionnément à différentes questions et de temps à autre de recevoir l'appui d'autres députés à leur sujet.

Le député a mentionné certains problèmes qui pourraient résulter de l'application de cette proposition, comme le fait que cela coûterait les yeux de la tête. Toutefois, il a déclaré que beaucoup de programmes gouvernementaux coûtent cher mais ne semblent pas servir les intérêts de la population, et qu'en les supprimant, on pourrait réunir l'argent nécessaire à son projet. Je crois que c'est vrai.

De nombreux députés sont découragés en constatant qu'ils proposent des programmes qu'ils croient bons pour leur circonscription et pour le pays, mais qu'il n'y a jamais assez d'argent pour les réaliser parce que tout l'argent est dépensé pour des programmes qu'ils préféreraient voir remettre. Je me rends bien compte que l'on pourrait trouver l'argent nécessaire en supprimant certains programmes que l'on croit inutiles. Cependant, nous savons tous que le gouvernement doit respecter certaines priorités, que l'argent dont il dispose est limité et qu'il doit le dépenser là où il est le plus utile.

Je puis difficilement appuyer la motion à ce moment-ci et je voudrais expliquer brièvement pourquoi. Les familles ont de plus en plus de difficulté à joindre les deux bouts. Dans ma circonscription de Wetaskiwin, par exemple, le prix moyen d'une maison se situe entre \$75,000 et \$90,000. Un grand nombre de personnes doivent faire la navette entre leur foyer et leur lieu de travail. Elles doivent nourrir et vêtir leurs familles et assurer l'instruction de leurs enfants. Il n'est certes pas facile, dans ces conditions, d'équilibrer un budget, et j'avoue que les mesures que préconise la motion du député pourraient aider ces familles.

Je le répète, la raison pour laquelle le député propose cette motion, à mon avis, est que le gouvernement ne reconnaît pas à sa juste valeur le rôle des mères de famille. Nous réexaminons constamment la question de la valeur monétaire qu'il faut

Allocation de la femme au foyer

attribuer au travail. Il n'y a pas que les mères de famille, au Canada, qui croient que leur travail est sous-estimé. Comment, en tant qu'hommes politiques et en tant que gouvernement, devons-nous évaluer le travail? Cela peut se faire de nombreuses façons, que nous devrions examiner à la Chambre. Je sais fort bien que nous sommes pressés par le temps, mais c'est là une question sur laquelle les députés devraient se pencher.

Est-ce la meilleure façon de reconnaître la valeur du travail des mères au foyer que de leur verser un salaire qui sera payé, je le crois par les contribuables? Le député ne le précise pas dans sa motion mais, d'après son exposé, j'ai cru comprendre que le salaire en question serait payé par un contribuable.

A mon sens, notre argent devrait être dépensé dans des secteurs plus essentiels. Je tiens à préciser de quels secteurs je veux parler. Au cours de la période des questions aujourd'hui, à la Chambre, le député de Saint-Léonard-Anjou (M^{lle} Bégin) a interrogé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie). Selon elle, le projet de loi que nous avons étudié hier, et qui a franchi l'étape de la deuxième lecture, ne va pas assez loin, et le gouvernement devrait consacrer 320 millions de dollars—je crois que c'est le chiffre qu'elle a avancé—pour accroître les prestations versées aux nécessiteux âgés de 60 à 65 ans, qu'ils soient célibataires ou mariés. Naturellement, nous aimerions tous donner suite à cette proposition. Elle a souligné, à l'instar du député de Bellechasse, qu'on pourrait instaurer un programme visant à réunir les fonds nécessaires.

Les statistiques montrent bien que les femmes âgées sont les personnes les plus pauvres de notre pays. On a d'ailleurs de nouveau fait état de ces statistiques hier à la Chambre. Je tiens à mon tour à souligner la gravité de la situation.

Bien des députés, à l'instar, certes, de nombreux Canadiens, n'aiment pas particulièrement le terme «ménagère», qui ne rend pas compte d'une catégorie importante de citoyens dont le sort devrait nous intéresser. Je veux parler des chefs de familles monoparentales, qui, dans bien des cas, sont des hommes. Beaucoup d'entre eux ont indéniablement besoin d'aide pour subvenir aux besoins de leur famille, parfois en raison d'un drame familial. Dans notre société matérialiste, la cellule familiale se désintègre pour diverses raisons. La plus dramatique de toutes est peut-être le départ de l'un des partenaires.

● (1730)

Beaucoup de célibataires demandent aujourd'hui qu'on leur permette d'avoir une famille, par adoption. Ces personnes veulent continuer à travailler tout en faisant vivre leur famille. Les députés de la Chambre des communes ne devraient pas, à mon avis, restreindre cette motion aux maîtresses de maison. Nous devrions l'étendre quelque peu, si nous envisageons de l'adopter.

On a effectué beaucoup d'études sur la question; je voudrais vous parler en particulier d'un rapport du Conseil canadien de développement social sur les Régimes de pensions des femmes. Je voudrais vous citer deux passages tirés des premiers chapitres de l'étude pour vous faire connaître le point de vue de ce Conseil. Si je ne m'abuse, l'étude a été menée l'année dernière. Un de ces extraits, tiré de la page 126, traite de la notion de travail et de son évaluation. On y déclare, et je cite:

... la proposition relative à la rémunération du travail ménager ne contribue en rien à la solution du problème de la division des tâches entre les sexes à